



PECH DE LACLAUSE, BATHMANABANE
& ASSOCIÉS

PBA – Pech de Laclause, Bathmanabane et Associés annonce la nomination de Pauline Lussey et de Marion Pourquoiier en qualité d’Of Counsels.



Pauline Lussey a développé une expérience significative dans des dossiers complexes de responsabilité civile, notamment en matière de responsabilité du fait des produits, risques industriels et droit de la construction, ainsi que dans le cadre de litiges portant sur le droit des assurances, en défense de compagnies d’assurance et de courtiers.

Avocat au Barreau de Paris depuis 2009, Pauline Lussey a débuté son activité professionnelle au sein du département contentieux du cabinet Wilhelm & Associés avant d’exercer au sein du cabinet Everlaw en contentieux des affaires. Elle a intégré PBA en 2015 et a su rapidement s’intégrer tant auprès du Cabinet que de ses clients.

Pauline est titulaire d’un Master II recherche en droit des Affaires (Paris II – Panthéon Assas) et pratique couramment l’anglais.



Marion Pourquoiier intervient tant en conseil qu’en contentieux sur des problématiques inhérentes aux relations individuelles et collectives de travail.

Elle a rejoint le département droit social du Cabinet UGGC & Associés en qualité de collaborateur en 2009, avant de rejoindre PBA en mars 2012.

Marion est titulaire d’un Master I Droit des Affaires et d’un Master II DJCE (Diplôme de Juriste Conseil d’Entreprise) de l’Université de Montpellier.

Nous nous réjouissons de ces deux nominations qui s’inscrivent dans la logique de développement des activités de contentieux multidisciplinaire à destination des entreprises du Cabinet et qui viennent renforcer notre expertise et la valeur ajoutée que nous apportons à nos clients.